SOS Racisme lance le testing immobilier

14/01/2009 à 18h07

Les membres de SOS racisme ne sévissent plus seulement sur les pas-de-porte des discothèques. Récemment avertie d'une suspicion de discrimination raciale, l'antenne messine a organisé sa fameuse procédure de testing en Pays thionvillois, sur le seuil du propriétaire d'un logement en location. Une intervention qui vient d'aboutir au dépôt d'une plainte en bonne et due forme au commissariat de Thionville.

«Niang N'Diame, qui était à la recherche d'un appartement sur Thionville, nous a contactés et rapporté un sentiment très désagréable, explique Lamine Diouf, président de SOS Racisme Moselle : Celui d'avoir été rapidement évincé par un propriétaire au téléphone. Il craignait que cela soit dû à son fort accent sénégalais. L'homme lui aurait dit très vite que l'appartement était loué, alors même qu'il venait d'apparaître sur le listing de l'agence immobilière. J'en ai fait état à mes collègues et nous avons décidé de mettre en place une procédure. »

Deux jours durant et à la faveur de plusieurs scénarios et de stratagèmes réputés imparables, les membres de SOS Racisme ont tenté de démontrer l'infraction et, surtout, de la constater en présence de témoins travestis en locataires. «Trois membres de l'association se sont prêtés au jeu et nous avons pu, effectivement, vérifier les dires de monsieur N'Diame. Selon la couleur de peau de la personne qui se présentait chez le propriétaire en question, l'appartement était ou non à louer. Nous avons donc déposé plainte. »

Si la procédure aboutit, l'auteur de l'infraction encourt jusqu'à trois ans de prison et 45 000 €. «Le but de la manœuvre n'est pas d'embêter un propriétaire, précise Me Zouaoui, avocat de SOS racisme et militant. Nous voulons surtout dénoncer des pratiques étant encore malheureusement

trop employées. »
Le propriétaire incriminé dément l'ensemble des griefs rapportés par SOS Racisme. *«Il y a certainement un fâcheux concours de circonstances qui fait que les choses ont pu être mal interprétées.* » Convoqué hier au commissariat de police pour être entendu, il précisait même avoir à son tour porté plainte pour calomnie. *«La personne à qui j'ai cédé le bail est elle-même sénégalaise. Seulement, elle m'avait rapporté tous les papiers demandés en temps voulu, contrairement à celle qui a porté plainte…* » Affaire à suivre.
Source : Le Républicain Lorrain